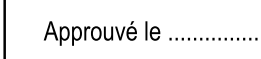


CHOLET - PLAN 6 / 8



Annexé à la délibération,
Monsieur le Président

atelierurbanova
urbanisme & architecture

 Limite communale
 Limite de commune déléguée
 Limite parcellaire
 Bâti dur
 Bâti léger

PRESCRIPTIONS

 Arbre à protéger
 Éléments bâtis soumis à permis de démolir
 Bâtis autorisés à changer de destination
 Éléments de paysage (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 Patrimoine bâti à protéger
 Haie protégée
 Linéaire commercial
 Boisement protégé
 Carrière
 Centralité commerciale
 Emplacement Réserve
 OAP Densification
 OAP Extension
 Zone Humide protégée

1AUE
1AUH
1AUY
2AUE
2AUH
2AUY
A
AE
Agv
AL
Ap
Ar
AT
Av
AY
N
Nd
UA
UB
UBh
UC
UE
UEg
UY
UYc
UYt
UYz

0 250 500 m

Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Commune	N°	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
CHOLET	21	Création d'une forêt domaniale	Commune	24003